

Envoyé en préfecture le 08/02/2019 Reçu en préfecture le 08/02/2019

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DEL 1-DE 1D: 080-258004365-20190131-190131_CS_DEL1-DE

83, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27 Fax 03 22 22 03 57 courrier@sommenumerique.fr

20190131_DL_01

OBJET:

Cotisations syndicales 2019

Date de convocation :

15 janvier 2019

Date de séance:

31 janvier 2019

Date d'affichage : 11 février 2019

Membres en exercice: 46

Membres présents: 15

Membres votants: 25

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à 11h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents: Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Marie-Christine MAILLART, Laurent PARSIS, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs: Pascal BOHIN à Philippe VARLET

Rémi BOUTROY à Fabrice FRION

Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE

James HECQUET à Ernest CANDELA Frédéric LECOMTE à Philippe SY Gérard PARAISOT à Philippe COCQ

Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE

Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX

Annie VERRIER à Denis DEMARCY

LE COMITE SYNDICAL

• Vu les statuts du syndicat mixte,

 Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 12 décembre 2018,

• Vu le projet de Budget Primitif 2019.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2019 des membres au budget principal de Somme Numérique s'élève à 0,50€ par habitant pour le Département de la Somme, à 0,70€ par habitant pour Amiens Métropole et 0,65€ par habitant pour les autres EPCI. Le nombre d'habitants utilisé est issu des chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 – Ces cotisations seront prélevées en début d'année 2019 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique.

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.